

DÉLIBÉRATION N° 2021/D561

Exploitation



GENERIS-CLIENTS EXTÉRIEURS 2021 & CONVENTION EXCEPTIONNELLE DE DÉTOURNEMENT DE FLUX KERVAL SUR LE CENTRE DE TRI TRIGLAZ

Au même titre que l'UVE de Planguenoual et Ti Valo, GENERIS accueille depuis toujours des tonnages extérieurs aux seuls déchets de collecte sélective issus des EPCI membres du syndicat.

Les perspectives de tonnages réceptionnées sur GENERIS pour l'année 2021 sont élevées, malgré la fin des apports des clients de l'entreprise SPHERE prévue en mai prochain suite à l'ouverture de leur propre centre de tri en Normandie à cette période (environ 5 500 t en 2020).

Cet arrêt d'apport est d'ores et déjà compensé par l'arrivée de tonnages venus de la SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique). En effet, l'exploitant SUEZ a candidaté en fin d'année dernière à un marché public relatif au transfert et tri des collectes sélectives issues de ce territoire et a été retenu pour un démarrage au 1^{er} janvier 2021, pour un tonnage avoisinant les 4 000 t/an.

Bien que l'arrivée de ce nouveau flux soit une bonne nouvelle, cela pose un problème pour les 5^{es} mois de l'année, dans la mesure où il faut traiter à la fois les tonnes de SPHERE et l'apport complémentaire des tonnages du SMCNA. Par voie de conséquence, il a été décidé conjointement avec SUEZ de détourner 100 t/ semaine pendant 4 à 5 mois vers le centre de tri TRIGLAZ, propriété de SOTRAVAL situé dans le Nord-Finistère.

Il a été prévu de repartir, pour 2021, sur les bases de la convention d'échanges de 2020, même si une révision du tarif de traitement a été acté avec SOTRAVAL pour un passage de 155 €/t à 185 €/t refus compris.

Cette opération est neutre pour notre collectivité dans la mesure où le transport de ces tonnages est pris en charge directement par SUEZ et que, pour le volet « Tri », l'exploitant de GENERIS compense le reste à charge KERVAL entre le tarif d'entrée TRIGLAZ et le tarif de tri issu du marché d'exploitation du centre de tri de Kerval.

Plus précisément, pour toute tonne entrante sur Triglaz, KERVAL facturera SUEZ à hauteur de :

Formule de calcul :

**185 €/t (Tarif payé par KERVAL à SOTRAVAL) – 83.63 €/t (Part Variable + GER GENERIS) =
101.37 €/t entrante sur TRIGLAZ**

**Le BUREAU Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,
AUTORISE le Président,**

- ➡ **A VALIDER ET SIGNER** la convention SOTRAVAL-KERVAL pour 2021
- ➡ **A VALIDER ET SIGNER** le document contractuel SUEZ-KERVAL qui précise le mode de refacturation des tonnes envoyées à **Triglaz** ainsi que la redevance applicable aux tonnages SMCNA réceptionnés sur GENERIS.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 03 février 2021

Le Président

Remy MOULIN


KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 03 FÉVRIER 2021

Convocation du 28 janvier 2021

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt et un le 03 février à neuf heures quinze, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
J-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	x	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre		x
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	x	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Marcel SÉRANDOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	x	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		x
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre	x	
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre	x	
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		x
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	

Présents :	12	Absents :	3	Votants :	12
-------------------	-----------	------------------	----------	------------------	-----------